



Paris, le 8 octobre 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 3 19/20

Monsieur le Ministre,

Nous sollicitons votre attention sur la situation indemnitaire des directeurs adjoints de Segpa.

Nous avons bien pris connaissance du décret 2019-1002 venant modifier le décret instituant l'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE).

La modification opérée écarte les directeurs adjoints de Segpa du bénéfice de l'ISAE, au moment même où des collègues concernés ont saisi des tribunaux administratifs sur cette question.

La modification réglementaire vient trancher la situation des directeurs adjoints de Segpa en leur défaveur pour le bénéfice de l'ISAE. Prenant effet au 1er septembre 2019, elle ne règle pour autant pas la situation pour la période allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2019. Elle ne règle pas plus la question de l'évolution de carrières pour ces personnels.

Pour le SE-Unsa, cette décision constitue un manque de reconnaissance professionnelle de personnels, qui sont quotidiennement au cœur du suivi, de l'accompagnement et de l'orientation des élèves parmi les plus éloignés du système éducatif. Elle risque par ailleurs de renforcer le déficit d'attractivité de cette fonction.

Le SE-Unsa réitère sa demande de versement de l'ISAE aux directeurs de Segpa pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2019. Il demande également l'ouverture de discussions concernant les évolutions de carrière de ces personnels mais aussi leur positionnement et leur rôle dans les fonctions d'adjoint spécialisé au chef d'établissement chargé des besoins éducatifs particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphane CROCHET
Secrétaire général